

Vers une économie collaborative, sociale, solidaire et écologique

Conférence ► L'économie collaborative? Un concept fourre-tout, selon Antonin Calderon. Sous cette étiquette, on retrouve côte-à-côte des modèles collaboratifs vertueux et des entreprises prédatrices. Une conférence organisée par Après-Ge, la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire, permettra de mieux en cerner les enjeux, le 13 novembre à Uni-Mail.

ANTONIN CALDERON*

L'économie collaborative bat son plein, et il est aujourd'hui crucial d'en saisir les contours et d'en comprendre les enjeux sociétaux et technologiques. Les nouvelles technologies nous permettent non seulement de communiquer entre nous, mais surtout de nous auto-organiser pour la création de valeur, tant au niveau de la consommation (partage de biens, supermarché participatif, agriculture contractuelle de proximité), du mode de vie (cotravail, habitat collectif), du financement (monnaies alternatives, financement et prêt participatifs) que de la production (FabLab, makerspace, technologies opensource) et de la culture libre (distribution en copyleft grâce à des licences, notamment «Creative Commons»).

Ce mode de relation économique a la particularité de mettre au centre de l'acte économique l'usage partagé plutôt que la possession, grâce à une mutualisation des biens, des espaces, des outils ou des savoirs. Bénéficiant de la

récente explosion de nouveaux outils informatiques, notamment les plateformes en ligne, l'économie collaborative transforme notre système économique, en allant de la réelle alternative économique aux pratiques existantes au remplacement d'une situation monopolistique par une autre.

Certains parlent d'une «OPA idéologique» opérée par Uber sur l'économie collaborative, et préfèrent alors la différencier de l'économie du partage ou l'économie des communs (en référence aux Communs, soit un mode d'organisation par et pour des utilisateurs d'une ressource partagée).

Michel Bauwens, fondateur de la P2P Fondation, évoque dans son dernier livre¹ l'entrée de notre civilisation dans une ère postcapitaliste à travers la «production entre pairs» (peer-to-peer), et différencie deux types d'économie collaborative: générative avec une relation contributive entre les membres d'une communauté gérant un «Commun»; extractive lorsqu'un acteur se met à exploiter la coopération humaine de cette communauté. Son analogie avec l'agriculture industrielle qui appauvrit et abîme les sols et la permaculture qui les enrichit et les assainit est à cet égard très parlante.

L'analyse de la *gouvernance* – soit le mode de décision relatif au cadre permettant l'usage partagé – ainsi que l'étude du *modèle d'affaires* – soit la logique de répartition de la richesse produite – permettent de situer un projet au regard de ces deux polarités. La Chambre genevoise de l'économie

sociale et solidaire a ainsi développé une approche par critères – lucrativité limitée, autonomie, transparence, intérêt général, amélioration continue des pratiques en termes écologique et social – qui permet d'évaluer la contribution des projets et prestations de l'économie collaborative à une économie socialement et écologiquement durable.

Organisée le dans le cadre de la Semaine de l'entrepreneuriat, la conférence du 13 novembre propose un tour d'horizon de pratiques et d'exemples de l'économie collaborative durable. Au rang des intervenant-e-s: Christophe Dunand, membre du comité d'Après-Ge et directeur de l'entreprise d'insertion Réalise, présentera des critères d'analyse des pratiques; Marlyne Sahakian, professeure à l'UNIGE, parlera du rôle de notre consommation sur l'évolution de l'économie; Lionel Lourdin, président de Free IT Foundation, évoquera l'impact des technologies développées; et Nicholas Niggli, directeur général du Développement économique, de la recherche et de l'innovation, interviendra sur le rôle de l'Etat dans l'accompagnement des innovations.

* Responsable du pôle développement et promotion de l'économie sociale et solidaire, Après-Ge.

¹ Michel Bauwens (avec Vasilis Kostakis), *Manifeste pour une économie collaborative: Vers une société des communs*, Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 2017, 110 p.

Conférence: lu. 13 novembre, de 12h15 à 14h, Uni Mail, Amphi MS 150, 40, bd du Pont-d'Arve.